

Mort du T. R. P. Cormier. — Le 17 décembre dernier, le jour même où l'on célébrait le douzième centenaire de la fondation de l'Ordre de Saint-Dominique, s'éteignait doucement, au couvent de S.-Clément, le T. R. P. Cormier, ancien maître-général des Dominicains. Il était âgé de 84 ans. Il avait gouverné son Ordre pendant douze ans.

Né en 1832 à Orléans, le R. P. Cormier fut ordonné prêtre par Mgr Dupanloup en 1856. Peu de temps après, il entra dans l'Ordre de Saint-Dominique. Sa profession y fut différée de trois ans, à cause de sa santé précaire, et il y fut admis sur le conseil de Pie IX au Père Jandel, maître-général de l'Ordre à cette époque.

Il passa toute sa vie dans les charges de l'Ordre. D'abord prieur de Corbara, en Corse, il fut ensuite provincial de la province de Toulouse. Trois fois ses frères le confirmèrent dans cette charge. En 1880, ce furent les expulsions décrétées par le gouvernement français. Le P. Cormier transporta à Salamanque, en Espagne, le noviciat de sa province.

En 1891 on songeait à lui pour le généralat de l'Ordre, mais il avait 59 ans et sa santé incertaine n'annonçait pas une vieillesse prolongée. Il fut l'assistant français, à Rome, du Rme P. Fruhwirth, général de l'Ordre, et ensuite il fut procureur général.

En 1904, à 72 ans, il était élu général, et son généralat devait être un des plus féconds de l'histoire dominicaine. Il a laissé un grand nombre d'œuvres, entre autres, à Rome, le " Collège angélique ", université internationale où vont se former tous les ans de jeunes religieux venus des diverses provinces dominicaines du monde entier.

Les funérailles du P. Cormier ont eu lieu à Ste-Marie-de-la-Minerve. Les cardinaux Bourne, Fruhwirth et Boggiani y assistaient ainsi qu'un grand nombre de prélats, de chefs d'Ordres ou représentants des Congrégations religieuses.

La messe solennelle de *Requiem* fut célébrée et les absoutes furent célébrées, suivant un usage touchant, par le T. R. P. Cimino, ministre général des Frères Mineurs.

FRANCE

Le partage du diocèse de Lyon. — Le Saint-Siège a décidé de nommer à Saint-Étienne un " vicaire épiscopal " pour le département de la Loire.

L'installation d'un vicaire général, muni du caractère épiscopal, dans ce département est un acheminement vers le partage prochain et définitif de l'archidiocèse de Lyon. Pareille procédure a été suivie, il y a trois ans, quand il s'agit de partager le diocèse de Cambrai. En février 1913, les arrondissements de Lille, Dunkerque et Hazebrouck formèrent le vicariat épiscopal de Mgr Charost et devenaient, en octobre de la même année, le diocèse de Lille, malgré les représentations faites à Rome par feu Mgr Delamaire, archevêque de Cambrai.